



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONU

Question écrite n° 85174

Texte de la question

M. Claude Goasguen attire l'attention de M. le ministre de la défense sur les conditions d'exercice de la Finul. Le 3 juillet dernier des villageois de la localité de Touline avaient attaqué et brièvement désarmé une patrouille française de la Finul à coups de bâton et de jets de pierre, avant que l'armée libanaise n'intervienne pour calmer la situation. Un soldat français et un civil libanais avaient été blessés. Quelques jours auparavant, des habitants de Khirbit Silm avaient protesté dans la rue contre un exercice de la Finul et jeté des pierres contre un de ses véhicules. Un Casque bleu avait été blessé. Ce soutien de la population pour le Hezbollah est inquiétant et s'inscrit dans un contexte de menaces des responsables du Hezbollah à l'encontre d'Israël et de la Finul. Les communautés juive et libanaise de France sont en émoi devant le risque de voir ressurgir un affrontement dans cette partie du Proche Orient. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les mesures prises pour protéger les soldats français d'un tel risque face au Hezbollah.

Texte de la réponse

1 493 militaires français sont déployés au Sud Liban dans le cadre du mandat donné à la Force intérimaire des Nations-unies au Liban (FINUL renforcée) par le conseil de sécurité de l'Organisation des Nations-unies (résolution 1701 du 11 août 2006). Ces militaires sont actuellement placés sous le commandement espagnol de la FINUL, qui a émis des directives relatives à la conduite de patrouilles dans les zones sensibles afin de garantir au mieux la sécurité des militaires engagés sur le terrain. La pratique de patrouilles conjointes avec les forces armées libanaises constitue le mode d'action privilégié par les forces françaises. Ce dispositif contribue à accroître le niveau de sécurité des troupes, grâce à la connaissance de la zone qu'il procure. Les militaires français disposent par ailleurs de matériels de protection efficaces, notamment des véhicules blindés. En tout état de cause, si le ministère de la défense accorde la plus grande importance à garantir un niveau maximal de sécurité pour les militaires engagés en opération extérieure, il n'en demeure pas moins que toute mission opérationnelle comporte un certain nombre de risques, en particulier dans une zone sensible comme celle du Proche-Orient. Dans ce contexte, toutes les mesures pouvant permettre aux militaires de remplir leur mission difficile dans les conditions de sécurité les plus favorables sont prises (préparation des patrouilles, respect des règles d'engagement, usage d'équipements de protection...).

Données clés

Auteur : [M. Claude Goasguen](#)

Circonscription : Paris (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85174

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2010, page 8227

Réponse publiée le : 7 septembre 2010, page 9671